

# Des migrants squattent tout un immeuble... Ils font quoi les députés ?

écrit par Christine Tasin | 21 avril 2023





C'est du foutage de gueule intégral, non ?

Depuis des années, à chaque affaire de squat médiatisée (et elles ne le sont pas toutes), les élus de promettre, croix de bois croix de fer que cela ne se reproduira pas... Ils en parlent, ils votent... des textes inapplicables, inapplicables, allez savoir. En tout cas on enfume le bon peuple de France. Ils enfument de bon peuple de France, à l'abri dans leurs maisons, gagnant 5000 euros mensuels pour enculer des mouches.

Les salopards qui ont voté des obstacles juridiques à l'expulsion des squatteurs sont les mêmes qui ont créé le « Droit au Logement » qui piétine allègrement le droit de propriété pourtant constitutionnel. Les gauchos sont au pouvoir partout et imposent partout leur dictature, impunément.

Et quand les propriétaires légitimes réussissent à obtenir une mesure d'expulsion, elle est annoncée pour des mois après, et en tout cas pas pendant l'hiver. A chaque fois c'est le propriétaire qui doit payer les réparations, car, c'est une constante, les squatteurs cassent, abîment, détruisent, salissent, volent... Imaginez le traumatisme de savoir qu'il y a chez vous des gens qui jettent à la poubelle vos souvenirs de famille, qui les cassent, qui les volent...

### **«Nous vivons un cauchemar» : à Nantes, l'immeuble d'un propriétaire de 75 ans squatté**

*RÉCIT – Depuis le 13 mars, les trois étages de ce bâtiment sont occupés illégalement. Les serrures ont été changées. Le propriétaire, qui ne peut plus y accéder, est sous le choc.*

*Le Figaro Nantes*

*Le rendez-vous a été pris en bas de son immeuble [squatté](#). Son propriétaire, Alain Senand, aurait dû être présent mais la situation qu'il vit lui cause des problèmes de santé. Ce lundi après-midi, l'homme âgé de 75 ans est hospitalisé pour cause de malaise cardiaque. «Il ne dort plus qu'une heure par nuit», s'inquiète son frère Jean-Paul, qui le représente devant le bien immobilier occupé illégalement depuis le 13 mars.*

*Dans le quartier de la Madeleine-Champ de Mars, à Nantes, notre interlocuteur n'en revient toujours pas. Devant la porte d'entrée dont les vitres ont laissé place à des plaques soudées et sur laquelle un digicode remplace la serrure, il revient sur la chronologie des faits. Il explique en préambule que le rez-de-chaussée est loué par une école nantaise d'arts appliqués. Le premier étage est mis à disposition de son frère qui y passe régulièrement pour gérer ses dossiers administratifs, ou pour ses nièces vivant aux États-Unis qui repassent en France de temps à autre. Les deuxième et troisième auraient dû subir une cure de jouvence à partir du*

1<sup>er</sup> mai. Les cloisons et peintures auraient dû être refaites pour une remise en location.

À lire aussi [«Si on ne s'était pas rendu justice nous-même, on aurait toujours des marginaux dans cette maison» : le combat d'une Nantaise contre des squatteurs](#)

Serrure changée, vitre cassée

«Mon frère vient tous les jours sauf le samedi et le dimanche. Lundi 13 mars, il est venu voir son logement comme d'habitude. Il n'a pas pu rentrer», raconte le retraité, sous le regard provocateur des occupants. «Bonjour Monsieur», lui lance l'un d'entre eux depuis le balcon recouvert d'un tag et de mobilier recyclé. «Bonjour», répond Jean-Paul Senand, en gardant son sang-froid, impuissant devant l'immeuble de son frère dans lequel il n'a pas le droit de rentrer. «S'il n'y avait que moi, il y a longtemps que j'aurais débarrassé le plancher. Je serais venu avec des copains (pour libérer les lieux, NDLR)», confie l'ancien membre des forces spéciales. «Nous vivons un cauchemar ! Vive la France !... Des étrangers squattent un bien ne leur appartenant pas en cassant des vitres de porte et en changeant la serrure , et ils sont chez eux !, écrivait-il dans un échange de mails quelques jours auparavant pour exposer le calvaire familial. Par contre, vous faites la même chose pour rentrer chez vous et là vous êtes hors la loi... »

Du haut d'une porte-fenêtre, l'un des occupants refuse de répondre clairement aux questions du Figaro. Combien de temps vont-ils rester ? Combien sont-ils ? Qui sont-ils ? «Le propriétaire sait tout», indique un jeune homme. «Ils sont une dizaine», pense Jean-Paul Senand. Ils se seraient réclamés de [La Maison du Peuple](#) auprès de la famille. Renz, le porte-parole de ce collectif [coutumier de ce genre d'actions](#) pour héberger des familles sans-abri, dément : «On avait repéré ce bâtiment. On a pensé à l'ouvrir, on s'est renseigné, on a vu que c'était un petit propriétaire, donc on ne l'a pas fait», assure-t-il. Contacté par téléphone, Renz indique qu'il

*passera voir les occupants dans la semaine.*

*À lire aussi [Squats, loyers impayés : la galère des propriétaires pour se faire indemniser par l'État](#)*

*On est issu d'une famille modeste. Mon frère a bossé dur. Cet immeuble n'est pas tombé du ciel.*

*Jean-Paul Senand, frère du propriétaire*

*Quoi qu'il en soit, Jean-Paul Senand a déjà eu l'occasion d'échanger avec les familles qui se sont approprié les lieux : «Ils disent que le propriétaire a assez de pognon. Nous, on paye des impôts en conséquence pour occupation d'un logement vide. On paye leur eau, leur électricité... Et quand nous allons récupérer le bien, je ne vous explique pas... Un mur comme ça, il y en a pour 5000 ou 6000 euros pour le repeindre», anticipe-t-il en montrant une façade taguée et des montants peints en vert par les nouveaux habitants. «On est issu d'une famille modeste. Mon frère a bossé dur. Cet immeuble n'est pas tombé du ciel».*

*La famille Senand, qui est en contact avec un avocat et a déposé plainte, déplore le manque d'actions de l'État. Elle mise aussi sur un [nouvelle loi](#) visant à protéger plus sévèrement les squatteurs. [Le préfet](#), qui n'a pas ordonné l'évacuation des lieux, aurait répondu verbalement, par l'intermédiaire de son cabinet, qu'il s'en tiendrait à la décision de justice. «Lorsqu'une décision de justice est prise, le préfet doit l'appliquer», confirme la préfecture de Loire-Atlantique, sollicitée sur ce dossier. Une audience au tribunal d'instance de Nantes doit se tenir début mai.*